

Critères impératifs (v.2027) :

2.3-10 : Mesures de prévention des risques obstétricaux majeurs

2.3-11 : Sécurisation la prise en charge du nouveau né

Prise en charge en périnatalité **VÉRIFIER – SÉCURISER – TRACER**

Nouveau-né



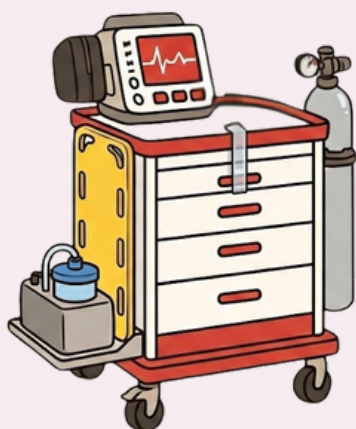
- Bonnes pratiques d'identification immédiate du nourrisson connues.
- Traçabilité argumentée si non effectué pour le clampage retardé du cordon, la mise en "peau à peau".
- Maintien température corporelle tracée.

Médicaments critiques

- Accessibles,
- À jour,
- Avec vérification documentée.



Urgences obstétricales



- Matériel d'urgence vitale (hémorragie du post-partum immédiat HPP) contrôlé et conforme.
- Simulations d'urgences réalisées et tracées.

Traçabilité des formations

- Formations continues sur manœuvres obstétricales, rythmes cardio-fœtaux "complexes", urgences maternelles ...
- Dispositifs de surveillance et d'aide à la prise en charge connus des équipes.



Chaque produit vérifié, chaque geste tracé, chaque risque maîtrisé



Questions experts visiteurs

Expert-
visiteur



- Quand avez-vous été formé à la PEC des urgences maternelles (HPP) ? (2.3-10)
- Pouvez-vous me montrer le matériel d'urgence vitale du nouveau-né ? (2.2-12)
- Quand relevez-vous la température du nouveau-né ? (2.3-11)
- Quelles sont les consignes données sur la PECM lors des sorties précoces ? (2.1-14)